

le mardi 4 janvier 2005

13 h

Prière.

Le premier ministre offre ses condoléances aux proches des victimes du tsunami qui a frappé l'Asie. Il fait remarquer que, bien que la catastrophe se soit produite aux antipodes, les gens du Nouveau-Brunswick compatissent collectivement aux douleurs des personnes touchées par cette tragédie. M. S. Graham se joint au premier ministre à cet égard.

M^{me} Weir félicite l'hon. Stuart Stratton, ancien juge en chef, qui est sur le point de prendre sa retraite à titre de premier commissaire aux conflits d'intérêts du Nouveau-Brunswick.

M. Foran (Miramichi-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à cesser la mise en oeuvre du nouveau programme d'études en santé pour les 6^e, 7^e et 8^e années. (Pétition 14.)

M. A. LeBlanc (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à cesser la mise en oeuvre du nouveau programme d'études en santé pour les 6^e, 7^e et 8^e années. (Pétition 15.)

L'hon. M. Volpé, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 4 janvier 2005

Le lieutenant-gouverneur transmet le volume II du budget supplémentaire pour 2003-2004 et le volume I du budget supplémentaire pour 2004-2005 et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Herménégilde Chiasson

Conformément au paragraphe 16(2) de la *Loi sur le vérificateur général*, le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du vérificateur sur les comptes du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'année financière terminée le 31 mars 2004.

M. MacIntyre donne avis de motion 29 portant que, le mardi 11 janvier 2005, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les données statistiques fournies par et concernant le Centre de gestion des recettes des services d'ambulance à Dalhousie, notamment le nombre de factures envoyées chaque année, le nombre de paiements reçus, le nombre de cas où le service d'ambulance a été classé comme urgent ou non urgent, le nombre de transferts d'un hôpital à l'autre et le reste.

M. Arseneault donne avis de motion 30 portant que, le mardi 11 janvier 2005, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, dans chaque catégorie, au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004.

M. Arseneault donne avis de motion 31 portant que, le mardi 11 janvier 2005, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nombre de fonctionnaires qui étaient admissibles au Programme de réaménagement des effectifs et qui y étaient inscrits au 31 décembre 2004, dans chaque catégorie — catégorie 1 (retraite anticipée), catégorie 2 (raccordement jusqu'à 55 ans) et catégorie 3 (réaffectation ou départ) —, ainsi que le coût total, par catégorie, du Programme de réaménagement des effectifs.

M. Jamieson donne avis de motion 32 portant que, le mardi 11 janvier 2005, appuyé par M. MacIntyre, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les courriels et la correspondance du ministère de l'Environnement ayant trait aux infractions relatives à l'environnement commises depuis juin 2003 ; les documents, les courriels et la correspondance doivent porter sur les compagnies impliquées, la nature de l'infraction et le total de l'amende à payer.

M. Paulin donne avis de motion 33 portant que, le mardi 11 janvier 2005, appuyé par M. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les courriels

et la correspondance échangés entre le ministère des Ressources naturelles et le parc provincial Mactaquac pour l'année civile 2004.

M. Paulin donne avis de motion 34 portant que, le mardi 11 janvier 2005, appuyé par M. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les courriels et la correspondance échangés entre le ministère des Ressources naturelles et le parc provincial du lac Grand pour l'année civile 2004.

M. Paulin donne avis de motion 35 portant que, le mardi 11 janvier 2005, appuyé par M. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les courriels et la correspondance échangés entre le ministère du Tourisme et des Parcs et le parc Sugarloaf relativement au fonctionnement.

M. Paulin donne avis de motion 36 portant que, le mardi 11 janvier 2005, appuyé par M. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les courriels et la correspondance échangés entre le ministère des Ressources naturelles et le Parc provincial du Mont Carleton, pour l'année civile 2004.

M. Paulin donne avis de motion 37 portant que, le mardi 11 janvier 2005, appuyé par M. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les courriels et la correspondance échangés entre le ministère du Tourisme et des Parcs et Larry's Gulch pour l'année civile 2004, y compris la liste des personnes invitées.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et les deux heures d'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 3 et 4.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 17 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 1, M. S. Graham, appuyé par M. Doucet, propose ce qui suit :

attendu que le directeur général d'Énergie NB a signalé que des hausses de tarifs supérieures à 3 % sont imminentes ;

attendu que NS Power a demandé des hausses de tarifs de 13 % ;

attendu que le morcellement d'Énergie NB coûte à la clientèle du Nouveau-Brunswick des millions de dollars en coûts administratifs additionnels ;

attendu que le gouvernement a mal conduit les négociations sur l'Orimulsion, ce qui entraîne, pour la clientèle du Nouveau-Brunswick, des coûts s'élevant à des centaines de millions de dollars ;

attendu que le gouvernement a retiré les objectifs en matière de politique d'intérêt public de sa nouvelle *Loi sur l'électricité* ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative dénonce le fait que le gouvernement ne protège pas les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick quant à la stabilité des prix et à la continuité de l'approvisionnement en énergie électrique.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

M. C. LeBlanc, président suppléant de la Chambre, interrompt les délibérations à plusieurs reprises et avertit les parlementaires de ne pas se livrer à des entretiens particuliers et de ne pas troubler l'ordre autrement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion 1, mise aux voix, est rejetée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 17 h 45.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 8	(22 décembre 2004);
documents demandés dans l'avis de motion 17	(20 décembre 2004);
documents demandés dans les avis de motion 24, 25 et 26	(23 décembre 2004);
rapport annuel de la Corporation des sciences de la santé de l'Atlantique pour 2003-2004	(20 décembre 2004);
rapport annuel de la Régie de la santé Acadie-Bathurst pour 2003-2004	(20 décembre 2004);
rapport annuel de la Régie régionale de la santé Beauséjour pour 2003-2004	(20 décembre 2004);
rapport annuel du coroner en chef pour 2003-2004	(20 décembre 2004);
rapport annuel de la Société de développement régional pour 2003-2004	(20 décembre 2004);
rapport annuel de la Commission de police du Nouveau-Brunswick pour 2003-2004	(21 décembre 2004);
rapport annuel d'Aide juridique du Nouveau-Brunswick pour 2003-2004	(21 décembre 2004).